

Une collaboration entre les citoyens, la municipalité et les forces de gendarmerie

Une centaine de gérois a participé mardi 25 mars à la réunion publique animée par le capitaine IM (gendarmerie de Morlaàs) en présence de la municipalité.

Le capitaine a présenté le dispositif **participation citoyenne**, qui vise à :

- Rassurer la population ;
- Améliorer la réactivité des forces de sécurité ;
- Accroître l'efficacité de la prévention de proximité ;

Ce dispositif repose sur la collaboration entre les habitants, la municipalité et la gendarmerie. C'est un partenariat. Concrètement, chaque habitant remonte toute situation qu'il juge **suspect ou anormale à son référent** de secteur ou de quartier. Ce dernier est **l'interlocuteur privilégié** de la gendarmerie : **il relaye l'information aux forces de sécurité**, via une messagerie sécurisée. Il est en liaison immédiate avec les gendarmes.

Quelle est la démarche pour devenir citoyen référent ?

Avant le 11 avril, vous devez en informer le secrétariat de mairie.

Ensuite la gendarmerie et le maire étudieront les candidatures. Les volontaires retenus recevront une information spécifique dispensée par les gendarmes. Le rôle de chacun, les règles et les modalités seront définies.

Les référents n'ont pas vocation à se substituer à l'action des gendarmes, ce sont des relais.

Quand est-ce que le dispositif pourra-t-il être mise en place sur la commune ?

Avant l'été. Ce protocole de 3 ans renouvelable, est encadré :

1^{ère} étape : vote du conseil municipal

2^{ème} étape : Signature d'une convention entre le Préfet, le responsable de la gendarmerie et le maire de la commune

3^{ème} étape : Installation de panneaux aux entrées du village

La vitesse excessive a aussi été abordé avec le capitaine lors de cette rencontre. Les gendarmes effectueront des contrôles routiers réguliers.